



Réponse du ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, M. Xavier Bettel à la question parlementaire n° 3419 de l'honorable Député M. Yves Cruchten

1. Quelle est la position du Gouvernement vis-à-vis des sanctions américaines ? Est-ce que le Gouvernement s'est officiellement prononcé sur ces sanctions ? Si oui, dans quel cadre ?
2. Les sanctions américaines ont-elles eu des impacts sur les avoirs ou activités de la CPI ou de ses agents au Luxembourg ?
3. Dans l'affirmative, le gouvernement a-t-il entrepris des démarches pour protéger ces avoirs ou activités ?
4. Le Luxembourg a-t-il entrepris d'autres démarches visant à assurer le bon fonctionnement de la plus haute cour pénale internationale en réaction aux sanctions américaines ?
5. D'après mes informations, des démarches étaient en cours au niveau des États membres de l'UE afin de remédier aux effets de l'application des sanctions américaines dans l'Union européenne. Le Luxembourg a-t-il soutenu ces démarches ? Quel était le résultat de ces démarches ?
6. D'après mes informations, des démarches étaient également en cours au niveau des États membres de l'UE pour solliciter l'activation d'un blocking statute par la Commission européenne afin de contrevenir l'application des sanctions américaines dans l'Union européenne. Le Luxembourg a-t-il soutenu l'activation d'un blocking statute ? Quel était le résultat de ces démarches ?

Le Gouvernement suit de près l'évolution des sanctions américaines visant actuellement la Cour pénale internationale (CPI). Le Luxembourg demeure fermement opposé à toute tentative de discréditer la Cour et d'entraver son travail et condamne toute menace, attaque ou ingérence politique, y compris les sanctions ou mesures d'effet similaire, dirigées contre la Cour, son personnel ou ceux qui coopèrent avec elle, y compris les membres de la société civile. La Cour demeure une institution indispensable pour combattre l'impunité et promouvoir un ordre international fondé sur la règle de droit. Elle doit pouvoir exercer son mandat en toute indépendance et dans le respect de son intégrité. Le Luxembourg a également exprimé publiquement cette position lors de la 24^{ème} session de l'Assemblée des États parties au Statut de Rome en décembre 2025.

Sur le plan européen, le Luxembourg participe aux échanges techniques entre États membres et la Commission européenne. Ces discussions ont surtout porté sur l'identification de solutions techniques permettant de garantir le bon fonctionnement de la Cour.

Le Luxembourg soutient, dans ce cadre, les efforts visant à préserver la capacité opérationnelle de la CPI, conformément à son attachement de longue date au système du Statut de Rome.

En ce qui est du *blocking statute*, ni sa modification ni son application ne sont actuellement proposées par la Commission européenne.

Luxembourg, le 29 janvier 2026

Ministre des Affaires étrangères et
du Commerce extérieur

(s.) Xavier Bettel